



#### SIÈGE SOCIAL

2, rue des Frères Lumière 14120 MONDEVILLE  
Tél : 02 31 72 78 00 - Fax : 02 31 72 78 18

#### AUTO OMNIA INDUSTRIE RENNES

PA Rennes Ouest  
123, rue de Lorient 35040 RENNES  
Tél : 02 99 59 87 59 - Fax : 02 99 54 27 60  
aoi@groupeaoi.fr

#### AUTO OMNIA INDUSTRIE MALOUINE

4, rue Rio de Janeiro 35400 SAINT MALO  
Tél : 02 99 40 60 70 - Fax : 02 99 56 25 59  
aim@groupeaoi.fr

#### AUTO OMNIA INDUSTRIE FOUGERES

ZA Mezaubert 35133 JAVENE  
Tél : 02 99 59 87 67 - Fax : 02 99 94 20 55  
aif@groupeaoi.fr

Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Toutes les références de ce catalogue ne sont pas systématiquement commercialisées dans toutes les agences de votre distributeur du Réseau SOCODA. Si l'un des articles venait à manquer, nous nous engageons à vous proposer le même article ou son équivalent dans les plus brefs délais. Un organisme de médiation peut être saisi en cas de litige entre l'entreprise et un particulier non résolu par une solution amiable. Retrouvez le contact de l'organisme sur nos CGV et / ou site internet.



Agissez pour le recyclage des papiers avec Groupe Socoda et Ecofolio.

**RESEAU SOCODA**  
Notre indépendance fait la différence

Ne pas jeter sur la voie publique. Photos et dessins non contractuels. Chaque société de Groupe SOCODA étant indépendante, fixe librement ses prix de vente. Ces prix sont des prix indicatifs et maxima dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'erreurs typographiques ou d'impression. Caractéristiques données à titre indicatif et sans engagement. Nous avons commandé les articles en promotion en quantité suffisante. Chaque distributeur du Réseau SOCODA gérant individuellement ses approvisionnements, il est possible que certains conditionnements ou produits ne soient pas disponibles sur tous les points de vente. Pour les marques non distribuées localement, nous vous proposerons des articles d'autres marques de qualité équivalente. Les prix indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction des variations des matières premières.  
Eco contribution - Mention DEEE - l'article 17 du décret n° 2005-629 du 20 juillet 2005, oblige les producteurs à informer les acheteurs, par une mention particulière, distinct du prix de vente, du coût correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques. Toutefois cette obligation ne concerne que les déchets "ménagers" c'est-à-dire provenant des particuliers ou assimilés. Les produits mentionnés dans ce catalogue sont conçus, fabriqués et destinés à des professionnels. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'affichage de l'éco participation, et pour cette raison, les prix mentionnés ne l'indiquent pas. Toutefois l'acheteur de ces produits est le seul en mesure de savoir à quels utilisateurs finaux il les destine. S'il estime que ses achats n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, et peuvent notamment faire l'objet de revente à des particuliers, il lui appartient de formuler auprès de son fournisseur, une demande de facturation de l'éco-contribution. Ce papier est issu de bois provenant de forêts et de plantations gérées de façon durable, il est exempt d'acide et est entièrement recyclable.